

Zeitschrift: Vermessung, Photogrammetrie, Kulturtechnik : VPK = Mensuration, photogrammétrie, génie rural

Herausgeber: Schweizerischer Verein für Vermessung und Kulturtechnik (SVVK) = Société suisse des mensurations et améliorations foncières (SSMAF)

Band: 92 (1994)

Heft: 11

Erratum: Korrigenda

Autor: [s.n.]

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 25.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Rubriques

presque 90%. Le résultat en bref se présente comme suit: 35 diplômés sont sans emploi. 9 entameront des études à l'EI de Muttenz en automne. 5 commencent un apprentissage complémentaire, dont 3 deviendront maçons (il semblerait que seuls les métiers manuels aient encore un avenir), 1 employé de commerce et 1 électronicien. 5 dessinateurs-géomètres espèrent pouvoir suivre un stage pratique d'au moins 3 à 5 mois. Puisqu'ils n'ont pas été heureux en tant que dessinateurs, 14 «anciens» changent de profession, pour se tourner vers de nouvelles activités, telles que: musicien de jazz, courrier-cycliste, agent de police, téléphoniste, instituteur, planificateur de l'aménagement du territoire et catéchiste. Cette dernière solution me semble particulièrement symptomatique, car enfin, l'homme a besoin de croire en quelque chose.

Quoi qu'il en soit, l'ASPM (en tant qu'organisation unique de cette branche) doit se demander très sérieusement si elle peut raisonnablement continuer à envoyer des jeunes gens en si grand nombre dans un avenir incertain. – Bien sûr, l'ASPM ne lâchera pas ses membres. Nous avons élaboré notre documentation sur le chômage et la mettons à disposition des collègues concernés. Alex Meyer, le responsable de notre office de placement, conseille et encadre les collègues à la recherche d'un emploi. Nous cherchons le dialogue avec les employeurs et les hommes politiques dans le but de trouver des solutions, ou tout au moins des améliorations.

Article publié par le Berner Zeitung le 15 juillet 1994

Cet article traitait de l'organisation et de la répartition géographique du canton de Berne en 33 bureaux de géomètres. Les mandats qui dépassent frs. 200 000.– seront désormais soumis à un appel d'offres public. L'article mentionnait la pression que subissent les petits et moyens bureaux, la correction des structures, etc. Il posait en outre la question de savoir si la mensuration à partir de photographies aériennes ne pourrait être réalisée plus efficacement que «en se baladant dans la nature avec l'appareil de mesure» (fin de citation). On croit entendre à travers cette phrase la naïveté et le ridicule quelque peu bêbête qui, malheureusement, collent depuis toujours à l'image de notre profession. Mais ce que nos membres n'ont vraiment plus compris, ce fut l'affirmation que «pour des travaux mis en soumission publique, il n'était plus possible de faire appel à des techniciens-géomètres expérimentés, puisqu'ils étaient tout simplement trop chers». Point à la ligne.

Nous invitons dès lors tous les techniciens-géomètres «experts» à réfléchir à ce qu'ils ont accompli jusqu'à ce jour et à ce qu'ils voudront encore faire à l'avenir. Pour moi, toute cette évolution montre que la loi de la jungle gagne de l'emprise dans ce domaine. Toutefois, nous ne nous trouvons pas encore dans une situation illégale. Nos partenaires feraient mieux d'éliminer les malentendus, au lieu de répandre publiquement des semi-vérités et de préférer des menaces de licenciement.

Démission

Puisque je n'ai jamais été convaincu de l'utilité d'être membre de la FSE, j'ai logiquement proposé de démissionner. Le CC a porté mon intention à la connaissance de la FSE, à la suite de quoi un entretien a eu lieu avec deux responsables de l'association faîtière. On parla principalement des réductions des subventions et des licencements qui s'en suivent. La FSE dispose d'un groupe parlementaire. Celui-ci doit désormais servir de manière plus accrue pour sauvegarder nos intérêts. Une première réunion avec deux conseillers nationaux a déjà eu lieu. D'autres suivront. La discussion concernant une éventuelle démission a donc été reportée à plus tard.

Economiser des subventions pour les redistribuer par la suite sous forme d'allocations de chômage et d'aide sociale n'a pas de sens à mon avis. Pour m'encourager et trouver du soutien et du réconfort, il ne me reste plus qu'à me tourner vers Marcus Tullius Cicéron (106–43 av.J.C.), selon qui «L'Etat doit être au service de ceux qui le constituent et non pas au service de ceux qui en sont responsables».

Divers

Le CC a pris connaissance avec satisfaction que la section Valais s'est chargée d'organiser l'AG 96.

Le nouveau contrat collectif avec Evidenzia a été signé. Dès lors, tou(te)s les collègues pourront adhérer à cette assurance à des conditions d'entrée avantageuses.

Le prospectus publicitaire de l'ASPM et le profil de la profession ne seront pas réédités pour le moment.

Les personnes qui sont membres aussi bien de l'ASPM que de l'UTS reçoivent l'MPG par nos soins et renoncent à s'y abonner auprès de l'autre association.

La conférence des présidents du 5 novembre 1994 a été préparée.

W. Sigrist



Korrigenda

Im veröffentlichten Protokoll der Generalversammlung STV-FVK (VPK 8/94) hat sich offensichtlich bei der Abschrift unter Kapitel 5 ein Fehler eingeschlichen. Die Mitgliederzahl des STV-FVK beträgt nicht wie abgedruckt 102 sondern 202.

Der Aktuar: F. Berger

V+D / D+M

Eidgenössische Vermessungsdirektion
Direction fédérale des mensurations
cadastrales

KOGIS: Interdepartementale Koordinationsgruppe Grundlagedaten GIS des Bundes

Im Jahre 1993 hat der Bundesrat im Rahmen der EFFI-Querschnittsmassnahmen das Eidgenössische Justiz- und Polizeidepartement beauftragt, eine Koordinationsstelle Grundlagedaten GIS im Bundesamt für Raumplanung zu schaffen. Mit der konkreten Ausgestaltung ist die V+D beauftragt. Gleichzeitig wurde eine interdepartementale Koordinationsgruppe mit dem Kürzel KOGIS, bestehend aus den Bundesämtern für Raumplanung (BRP), Landestopographie (L+T), Informatik (BFI), Umwelt Wald und Landschaft (BUWAL) und Statistik (BFS) sowie aus PTT und SBB geschaffen.

Die Aufgaben dieser Stellen sind wie folgt umschrieben: Die KOGIS baut eine aktuelle Übersicht über die Grundlagedaten GIS auf. Als Grundlagedaten GIS werden diejenigen Daten eines GIS bezeichnet, welche den Raumbezug sicherstellen und als Referenz für die Lokalisierung und die Darstellung weiterer fachbezogener Tatbestände dienen. Die Grundlagedaten GIS übernehmen die Rolle, welche auch die Landeskarten, die Übersichtspläne und die Grundbuchpläne der amtlichen Vermessung innehaben. Diese Übersicht soll nach geographischen und thematischen Gesichtspunkten gegliedert werden. Kurzfristig soll die Übersicht in einfacher tabellarischer Auflistung erfolgen. Als Publikationsmittel ist ein jährlich erscheinender Katalog vorgesehen, ähnlich dem Katalog für Luftbilder und Satellitenbilder. Gestützt auf die Erfahrungen ist langfristig eine Meta-Datenbank geplant, auf welche die interessierten Stellen direkt zugreifen können.

Die KOGIS stimmt die Datenkataloge der amtlichen Vermessung (AV93) und des geplanten topographischen Informationssystems (TIS) des Bundesamtes für Landestopographie aufeinander ab. Die KOGIS unterstützt einheitliche und marktgerechte Schnittstellen. Die KOGIS strebt eine einheitliche Politik der Datenabgabe von Grundlagedaten an. Die KOGIS soll auch Kompetenz in GIS aufbauen und aktives Marketing betreiben. Die Zusammenarbeit mit der Arbeitsgruppe SIK-GIS der schweizerischen Informatikkonferenz ist gewährleistet, indem die Aufgaben aufeinander abgestimmt werden und ein reger Informationsaustausch stattfindet.

P. Patocchi